



L'Europe des Projets Architecturaux et Urbains

Groupement d'Intérêt Public

POPSU Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines

LA PLACE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PROJETS ET LES STRATEGIES URBAINES FRANÇAISES : DES DISCOURS A LA REALITE ?

ANALYSE TRANSVERSALE N°4 : DEVELOPPEMENT DURABLE URBAIN

Sous la direction de Maurice Blanc et Philippe Hamman
Equipe POPSU du Centre de recherche et d'étude en sciences sociales (CRESS, EA 1334), Université de Strasbourg, composée pour ce rapport de :
Maurice Blanc, Philippe Hamman, Christine Blanc et Flore Henninger

Rapport remis le 27 février 2008

Résumé

Le développement durable connaît un grand succès, au niveau international et encore plus au niveau local, dans les aires urbaines. Mais c'est une notion floue, fédérant des pratiques et des expériences très diverses, que s'efforce de clarifier la présente étude, qui met en perspective ses principaux enjeux environnementaux, mais aussi sociaux et économiques, à travers une comparaison transversale fondée sur six grandes agglomérations françaises. Une pluralité de focales vient éclairer les compétences et les échelles des acteurs, les enjeux communicationnels et politiques d'affichages locaux, les instruments techniques des projets, et l'appréhension des dispositifs participatifs reliés aux projets urbains à dimension « durable » enfin. Au terme de ce cheminement, le développement durable urbain apparaît inscrit dans des dynamiques d'échanges et des scènes de passages, dont l'analyse permet d'approcher les rapports complexes entre discours et réalités.



Lyon

Développement Durable Urbain (thématique générale)

	Domaines d'actions	Acteurs impliqués dans le développement durable	Instruments	Échelles d'action	Cohérence entre discours et actions concrètes
--	---------------------------	--	--------------------	--------------------------	--

<p>« Engagement dans la voie du développement durable »¹</p>	<p>Protection de l'environnement</p>	<p>Le Grand Lyon (Communauté Urbaine du Grand Lyon)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La charte de l'écologie urbaine - Agenda 21 local - SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) - Une politique de protection et de gestion des espaces agricoles et naturels 	<p>Le Grand Lyon</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis une dizaine d'années, la Communauté urbaine du Grand Lyon a pris une série de mesures allant dans le sens du développement durable urbain ; le site Internet de la CU le met largement en avant, à travers une chronologie qui se veut exemplaire de l'intégration de ces préoccupations : <ul style="list-style-type: none"> - 1992 : Mise en place de la charte de l'écologie urbaine qui engage la collectivité à améliorer l'environnement et la qualité de vie sur son territoire et création de l'Observatoire de l'Environnement avec pour mission de fournir des outils d'aide à la décision et de renforcer la communication vers le grand public. - 1999 : signature de la charte d'Aalborg, charte européenne des villes durables. - 2000 : le Projet d'agglomération propose 21 priorités pour le XXI^e siècle et annonce la mise en place de l'Agenda 21 local. - 2002 : Le Grand Lyon est la seule communauté urbaine française à être intervenue au Sommet Mondial pour le développement durable de Johannesburg. -2002 : rédaction du Livre blanc sur le développement durable au Grand Lyon. -2004 : Vote d'une première délibération portant sur l'Agenda 21. Le document Agenda 21- volet environnement est diffusé. Le Conseil de développement rend un premier avis. - 2004-2005 : Recensement des propositions d'actions de l'Agenda 21 (Conseil de développement et services communautaires). - 2004 : Mise en place du Comité de suivi politique Agenda 21. - 2005 : Vote de l'Agenda 21 du Grand Lyon par le Conseil communautaire. • Cet Agenda 21, adopté le 17 mai 2005, est structuré autour d'un plan d'actions décliné en 86 fiches, qui correspondent à autant d'actions sur la période 2005-2007. Elles s'organisent autour de trois approches posées comme complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> - Par thème : Les déplacements, la santé et la qualité de vie regroupés sous l'intitulé «Air, mobilité, santé » - Par territoires : Trois territoires ont été choisis comme sites pilotes : l'Anneau Bleu, pour lequel les démarches sont tournées vers la préservation de la ressource en eau et la création d'un « espace de nature » au sein de l'agglomération ; le Val de Saône, avec la volonté affichée de mettre en place des actions de développement appliquées au fleuve dans ses aspects environnementaux, sociaux et économiques ; et la Vallée de la Chimie qui regroupe des problématiques diverses autour d'un territoire industriel : risques, écologie du milieu fluvial, « lieu vitrine », tout en étant un lieu de passage majeur.
--	--------------------------------------	---	---	----------------------	---

	Mobilisation de la notion d'« écologie urbaine »	La Mission écologie urbaine	La Charte de l'écologie urbaine	Le Grand Lyon	<p>- L'« écologie urbaine » apparaît être la notion mobilisée pour qualifier les politiques locales d'environnement, au sens large. En effet, d'après ce que donne à lire le site Internet du Grand Lyon, si « son activité principale réside dans la mise en œuvre et le suivi des actions de la Charte de l'écologie urbaine, votée en 1997 », « la Mission écologie urbaine est [définie comme] le service du Grand Lyon en charge des questions relatives à l'environnement ».</p> <p>- Sous ce label, le service se présente comme un support technique d'appui à la Communauté urbaine, et ce doublement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A l'interne, dans la mesure où il développe et gère un certain nombre d'outils d'auscultation et d'aide à la décision : observatoire, logiciels, tableaux de bord, veille technologique et réglementaire... • En relation avec des acteurs locaux spécialisés, en faisant appel à des « experts » dans les divers domaines de la Charte de l'écologie urbaine qu'il gère, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - les risques, - l'air, - le bruit, - les espaces naturels et agricoles, - l'éducation à l'environnement... <p>- Enfin, et plus largement, cette fonction de coordination se prolonge vis-à-vis de nombreuses institutions extérieures, locales, nationales et européennes : la Mission écologie urbaine s'est vu définir pour mission d'assurer le lien avec la plupart des organismes intervenant dans l'environnement (services de l'Etat, associations, industriels, chambre d'agriculture...) et de collaborer également avec les institutions européennes (LIFE, Eurocités...).</p>
--	--	-----------------------------	---------------------------------	---------------	---

	Les déplacements, avec une volonté affichée de favoriser les modes de déplacement doux	Le Grand Lyon	<ul style="list-style-type: none"> - Un PDU (Plan de Déplacements Urbains) - La charte du piéton - La charte de développement du vélo - Plan de développement des modes doux 	Le Grand Lyon	<ul style="list-style-type: none"> - 1992 : La communauté urbaine de Lyon élabore son premier Plan de Déplacements Urbains, qui prend en compte les enjeux de partage de l'espace entre les usagers : automobilistes, piétons et deux roues. - 1997 : Publication de la charte du piéton et de la charte de développement du vélo. - 2003 : Plan de développement des modes doux Grand Lyon. - 2005 : Révision du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération, autour de quatre orientations affichées : <ul style="list-style-type: none"> • une agglomération où tous les moyens de déplacements ont leur place • une agglomération équitable • une agglomération sûre et agréable à vivre • des choix partagés. • Le Grand Lyon propose des actions allant dans le sens d'un développement du vélo en ville. <p>La communauté urbaine de Lyon s'est engagée, d'ici 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « à passer de 300 à 500 km d'itinéraires cyclables »⁴. Selon les informations diffusées par la communauté urbaine, sur 200 nouveaux kilomètres de bandes cyclables à développer, « 150 km sont déjà réalisés ou planifiés ». - à sécuriser les cheminements par des marquages au sol et par des contrôles des voitures en stationnement sauvage. - à développer des axes sécurisés en mettant en place des zones dont la vitesse est limitée à 30 km/h, ainsi qu'une séparation de l'espace entre les modes doux, les voies de circulation et le stationnement.
	La « concertation »	Le Grand Lyon	La démarche Millénaire 3	Le Grand Lyon	<ul style="list-style-type: none"> - 1997 : Lancement de la démarche Millénaire 3, destinée à « faire vivre le débat public d'agglomération » et à élaborer son projet de développement durable. - 2001 : Mise en place du Conseil de développement. - 2002 : Organisation à Lyon des « Dialogues pour la Terre », avec pour objectif d'ouvrir les débats à la « société civile ». - 2004 : Mise en place d'une charte de la participation.

	La densification et la requalification urbaine	Le Grand Lyon	Le Grand Lyon bénéficie du programme national des contrats de ville	Le Grand Lyon	<ul style="list-style-type: none"> - 1994 : établissement du Contrat de ville de l'agglomération lyonnaise - 1999 : révision du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise ; mise en avant de la lutte contre les ségrégations urbaines et de l'amélioration de la cohésion sociale⁵.
		Le Grand Lyon	ZAC	Le Grand Lyon	<p><i>Le site de la porte des Alpes et son parc technologique :</i> Le site de la porte des Alpes se situe entre le centre historique de l'agglomération lyonnaise et l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, il est desservi par la ligne 2 du tramway.</p> <p>De 1993 à 2004, le parc technologique a été constitué. Un des enjeux de ce projet était de proposer "une élévation de la densité urbaine et le développement de fonctions mixtes"⁶, mais sa réalisation concrète diffère du projet initial. Ce territoire apparaît actuellement, comme étant « mono fonctionnel », « sans polarité urbaine » et « cloisonné »⁷ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monofonctionnel, car il est composé d'un ensemble hétérogène d'activités et d'équipements qui s'ignorent entre eux, peu de diversité des fonctions ; - Sans polarité urbaine, puisque ses activités sont strictement diurnes et qu'il propose un faible niveau de services ; - Cloisonné par de grandes infrastructures telles que l'autoroute A43, la nationale RN6, du Boulevard urbain Est et l'aéroport ainsi que par une rupture topographique d'avec les communes adjacentes

Transports

	Domaines d'actions	Acteurs impliqués dans le développement durable	Instruments	Échelles d'action	Cohérence entre discours et actions concrètes
--	--------------------	---	-------------	-------------------	---

Une Gestion des déplacements	Le développement des lignes de transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> - Le SYTRAL (Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise) - La TCL (Transports en Commun Lyonnais) - La Keolis Lyon (opérateur du transport public, société privée) 	Le Plan de Déplacements Urbains de 1997 et sa révision à partir de 2003	Le Grand Lyon	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation et l'exploitation des transports en commun urbains de l'agglomération relèvent de la compétence du SYTRAL. Ce syndicat a confié la gestion du réseau de transports en commun à la Keolis Lyon pour le réseau TCL (Transports en Commun Lyonnais) et à la société Interhôte pour le réseau Optibus (des transports à la demande réservés aux personnes à mobilité réduite). • Le réseau TCL est pensé comme multimodal : il dessert l'ensemble des communes du Grand Lyon et permet des connexions avec les autres modes de déplacements, individuels ou collectifs. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - 4 lignes de métro, dont une ligne automatique, - 3 lignes de tramway. - 2 funiculaires, - 100 lignes de bus et de trolleybus. • Les schémas de transport ont été définis par le Grand Lyon et le SYTRAL « avec l'idée appuyée de construire un "réseau maillé et rapide" »⁸. • Ceci s'accompagne de « l'émergence d'une réflexion sur les déplacements à l'échelle de l'agglomération, alliant plusieurs partenaires dans une «nouvelle» démarche de concertation »⁹.
	Une volonté affichée de la part du Grand Lyon de prendre part à la « protection de l'environnement » via ses transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Lyon - La TCL 		Le Grand Lyon	<p>La TCL assure fin 2006 que : « grâce à son parc de véhicules propres, le réseau TCL assure 20% des déplacements de l'agglomération en ne générant que 3% de la pollution urbaine »¹⁰ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les modes électriques (métros, tramways et trolleybus) assurent 70% des trajets - les bus sont tous équipés de filtres à particules et de pots catalytiques - 6 lignes fonctionnent avec des Trolleybus.

Le Métro	<ul style="list-style-type: none"> - 4 lignes de métro, dont une ligne automatique - 41 stations 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Lyon - La TCL 	TCST (transport en commun en site propre)	Le Grand Lyon	<ul style="list-style-type: none"> - Le métro permet de traverser Lyon ainsi que les communes de Caluire-et-Cuire, Villeurbanne et Vénissieux. - 1992 : le 1^{er} métro à pilotage automatique sur la ligne D, surnommé Maggaly (métro automatique à grand gabarit de l'agglomération lyonnaise). - La TCL insiste largement sur les avantages de ce mode de transports à ses yeux : rapide, pratique et accessible en termes de créneaux horaires : « Le métro se déplace jusqu'à 72 km/h, sans aucun encombrement. Il relie ainsi les stations Gare de Vaise à l'ouest à Bellecour au centre en 8 mn, Perrache à Part-Dieu en 20 mn, Hôtel de Ville à Cuire en 9 mn, Stade de Gerland à Bellecour en 12 mn, Gare de Vénissieux à Saxe-Gambetta en 13 mn. [...] Le métro vous assure un passage toutes les 2 à 5 minutes en semaine. Vous pouvez l'emprunter dès 5 heures du matin et jusqu'à minuit »¹¹.
Le Tramway	3 lignes de tramway. : <ul style="list-style-type: none"> - T1 Montrochet/ IUT Feyssine (23 stations) - T2 Perrache/Saint-Priest Bel-Air (29 stations) - T3-Lea Gare Vilette Part-Dieu / Meyzieu ZI (10 stations) 	<ul style="list-style-type: none"> - La SYTRAL: organisme d'exploitation du transport en commun à Lyon, impliqué pour la réalisation du prolongement du tramway à Montrochet. - La TCL - La Keolis Lyon 		Le Grand Lyon	<ul style="list-style-type: none"> - Inauguré officiellement le 18 décembre 2000, le tramway lyonnais est entré en service le 2 janvier 2001. - Un projet de ligne 4 (les travaux sur cette ligne sont actuellement en cours) La Ligne 4 baptisée Leslys est prévue pour relier les quartiers de la Part-Dieu à Saint-Exupéry. Empruntant une partie du trajet de Léa, Leslys se veut une ligne rapide desservant l'aéroport Lyon Saint-Exupéry, avec pour objectif : vingt-cinq minutes de trajet, tous les quarts d'heure en heure de pointe. Cette liaison rapide devrait voir le jour à l'horizon 2009. Elle est censée relier le quartier des Minguettes (à Vénissieux) au quartier Jet d'eau (av. Berthelot, Lyon 8^e). Cette nouvelle ligne est conçue pour offrir des connexions avec le métro, le bus et le tram T2, et, à terme, pourrait être prolongée jusqu'à la Part-Dieu.

	Le Tramway comme aide au désenclavement	<ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Lyon - SYTRAL 	Le PDU	Le Grand Lyon	<p>Les schémas de transport définis par le Grand Lyon et le SYTRAL laissent apparaître l'idée appuyée de construire un « réseau maillé et rapide »¹². Le développement des transports en commun lyonnais a des incidences sur des projets urbains existants en périphérie¹³. Ces projets concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le tramway T3 Lea (mise en service en décembre 2006) - Le tramway Lesly (mise en service fin 2007) - Le prolongement de la ligne A jusqu'au Carré de Soie (mise en service fin 2007) - Le tramway T4 / A4, reliant le quartier des Minguettes à la ville-centre (Lyon 8^{ème} puis la Part-Dieu) (lancement des travaux en mai 2006, mise en service échelonnée à partir de 2009). <p>Sur le site de la TCL, la ligne 3 du réseau tramway lyonnais (Léa) est revendiquée comme étant « le 1er tramway périurbain, la 1ère ligne en France à rouler à une vitesse maximale de 70 km/h. »¹⁴ Ce tramway circule en site propre sur l'ancienne ligne des chemins de fer de l'Est lyonnais. Le parcours de cette ligne est rectiligne et elle dessert 10 stations. De plus, ce tramway est prioritaire aux carrefours.</p>
		<ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Lyon - SYTRAL - Cabinet d'Architecture - Agence d'urbanisme de Lyon - Ville de Vaulx-en-Velin - Ville de Villeurbanne - Altarea, développeur 	Le PDU	Le Grand Lyon	<p>Le projet Carré de Soie s'étend aujourd'hui à l'ensemble de la partie sud de la commune de Vaulx-en-Velin. Il s'agit actuellement d'une friche urbaine de 25 hectares. L'objectif affiché par le Grand Lyon, les villes de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne est de créer un « nouveau quartier, vivant, harmonieux et chaleureux combinant l'ensemble des fonctions urbaines d'activités, de logements, de commerces, d'équipements »¹⁵. Ce projet est rendu possible en cohérence avec le prolongement de la ligne A du métro et la création de ligne de tramway LEA.¹⁶</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - La création en 1999 de la SEM Lyon Confluence¹⁷. Dans une convention passée plus tard dans la même année, cette SEM devient l'aménageur pour l'opération de Lyon Confluence¹⁸. - Voies Navigables de France (représentées par la société Rhône-Saône développement) : organisme de l'Etat, propriétaire des berges du Saône et du port Rambaud. - La SYTRAL - Le Grand Lyon : collectivité locale responsable pour l'urbanisme ; - La ville de Lyon : notamment en tant que responsable pour les espaces publics, et au titre de ses compétences en matière de voirie, écoles, ... - La SNCF : pour le réaménagement du tracé de la ligne de chemin de fer qui traverse la ZAC. - Les opérateurs privés : Les opérateurs privés 	<p>ZAC</p>		<p>La Zac Lyon Confluence est située sur la partie sud de la presqu'île lyonnaise, dans le prolongement du centre ville au-delà de la gare Perrache. Le quartier est bordé par la Saône à l'Ouest et par le Rhône à l'Est. L'urbanisation de ce site est plus récente que celle du reste du centre de Lyon.</p> <p>Le Grand Lyon prend en compte divers aspects de développement dans le cadre de ce projet, dont notamment le désenclavement du sud de la presqu'île par les transports en commun (prolongement du tramway). Quatre objectifs ont pour cela été fixés : « - construire un morceau de ville dans lequel chacun aimerait vivre, travailler et se détendre - organiser une vie urbaine en harmonie avec le patrimoine fluvial et paysager - étendre la centralité lyonnaise à toute la presqu'île et en complémentarité avec Gerland, ainsi que les communes du sud-ouest - intégrer ce nouveau morceau de ville dans l'agglomération, notamment avec des évolutions sensibles du réseau routier, ferroviaire et de transport en commun.»¹⁹</p>
--	--	---	------------	--	--

	Le Tramway comme offre de densification urbaine	- Le Grand Lyon opérant une politique assumée de « marketing territorial »: en effet, la communauté urbaine médiatise et communique particulièrement sur ses projets de territoire et d'aménagement. - un aménageur privé pour la ZAC : Nexity Apollonia qui est également le constructeur	Une ZAC	Le Grand Lyon	<p><i>Ex : l'îlot Berthelot</i> Cet îlot, d'une superficie d'environ cinq hectares, est situé sur la rive gauche du Rhône dans le 8ème arrondissement de Lyon. Avec l'arrivée prévue de la ligne 4 du Tram (2009), il se trouvera à l'intersection de 2 lignes de Tram, ce qui, d'après la communauté urbaine, devrait lui conférer « une nouvelle attractivité. »²⁰ Les projets visant à transformer cet îlot en un « quartier mixte », avec une redensification dudit quartier, afin de mettre fin à une « discontinuité urbaine (terrain vague) »²¹.</p>
		- Le Grand Lyon - Le SYTRAL - La Ville de Vénissieux			<p><i>Ex : Le Projet Urbain des Minguettes</i> Une future ligne de tramway est en travaux (ligne 4), destinée à désenclaver le quartier des Minguettes. Cette perspective de liaison plus rapide a pour objectif de donner aux Minguettes « une identité globale de quartier et non pas une série d'identités sans contenu ». La démarche de projet urbain proposée ici vise ainsi « à réintroduire le dispositif des quartiers des Minguettes dans une "normalité urbaine" »²².</p>
Funiculaires	2 funiculaires	- La SYTRAL - La TCL - La Keolis Lyon		La ville de Lyon	<p>La ville de Lyon est dotée de deux lignes de funiculaire qui traversent les principaux sites touristiques et religieux du Vieux Lyon. Ce mode de transport semble principalement destiné aux touristes. - Le funiculaire Fourvière grimpe jusqu'à la Basilique et son esplanade dominant la ville.</p>

					- Le funiculaire St Just va jusqu'au théâtre et au musée Gallo-romain et au cœur du quartier résidentiel de Saint Just.
Les Bus	100 lignes urbaines et plus de 3000 arrêts	- La SYTRAL - La TCL - La Keolis Lyon			<p>Mise en avant de la « préservation de l'environnement » via des modes de transports en commun moins polluants. Cette notion apparaît être fortement revendiquée par la TCL et le Grand Lyon. Le site de la TCL est d'ailleurs très explicite : « La TCL a acquis de nouveaux bus pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Quant aux modèles les plus récents, ils se montrent bien moins polluants que les normes en vigueur ! Les Cristalis d'ailleurs, en plus d'être très silencieux, ne rejettent aucun polluant dans l'atmosphère. »²³</p> <p>Un suivi satellite est destiné à garantir la régularité des liaisons par bus: « La plupart des lignes disposent d'un contrôle et d'une régulation en temps réel de leur fréquence »²⁴, souligne la TCL.</p>

<p>Limiter l'usage de la voiture</p>	<p>La politique de stationnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La SYTRAL - La TCL - La Keolis Lyon 		<p>Le Grand Lyon</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'agglomération lyonnaise affirme vouloir limiter et mieux organiser la circulation automobile, grâce à un ensemble de mesures: <ul style="list-style-type: none"> - Le contournement de l'agglomération - La création de parc-relais - La réduction du nombre de voies - L'amélioration des transports publics • En application de cette orientation prescrite, une nouvelle politique de stationnement est mise en place dans le Grand Lyon : <ul style="list-style-type: none"> - Le stationnement des résidents, qui fait l'objet d'une tarification adaptée (vignette résidents), - Le stationnement lié aux commerces et aux activités professionnelles, proposant diverses solutions : aires de déchargement, parkings souterrains, places de stationnement de courte durée, - Le stationnement des véhicules n'effectuant que des trajets "domicile - travail", que le Grand Lyon souhaite limiter en incitant à l'utilisation des transports en commun, via notamment une politique tarifaire, - Le stationnement des véhicules dans les parcs-relais, afin d'inciter les automobilistes à utiliser de façon combinée d'autres modes de transport que la voiture, soit le train, le métro ou encore le tramway.
---	--------------------------------------	---	--	----------------------	---

	Limitation de la vitesse	La mairie de Lyon		La ville de Lyon	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis septembre 2004, la mairie de Lyon a testé le principe de la limitation de vitesse en centre ville en instaurant une « zone 30 ». Proposée au vote, cette zone a été adoptée à plus de 62 %. • Les objectifs de cette zone 30 sont multiples : <ul style="list-style-type: none"> - Une réduction des accidents de la route et leur gravité, - Un ralentissement général du trafic dans cette zone, - Des relations différentes entre automobilistes, cyclistes et piétons, - Une diminution de la pollution et du bruit dus au trafic. • La zone concernée devait s'étendre de la presqu'île à la Croix rousse, sur pas moins de « 500 hectares et sur 80 kilomètres de voirie et être ainsi « la plus grande de France »²⁵. Mais les travaux sont aujourd'hui revus à la baisse : sur les 4 projets envisagés dans le 2^{ème} arrondissement, un seul sera réalisé en 2007.
Favoriser l'usage du vélo	Développement de pistes cyclables	Le Grand Lyon		Le Grand Lyon	<ul style="list-style-type: none"> • La communauté urbaine du Grand Lyon propose de développer l'offre de services et celle de voirie pour les cyclistes : <ul style="list-style-type: none"> - En créant des points d'attache permettant le stationnement des vélos - En développant le prêt et la location de vélos : le dispositif « Vélo'v »²⁶ - En informant les cyclistes par des panneaux, en distribuant des plans du réseau... • L'agglomération Lyonnaise met également en place un plan de développement des modes doux. Celui-ci doit impulser la réalisation de 200 kilomètres supplémentaires de pistes cyclables d'ici 2010.

	Études sur les pratiques et usages des vélos	Le Grand Lyon		Le Grand Lyon	La communauté urbaine organise le comptage régulier des vélos sur plusieurs points de l'agglomération, afin de mesurer l'évolution de la pratique du vélo et la fréquentation de certains axes. Ce comptage prend deux formes : soit manuel, soit automatique.
	Prêt et location de vélos	Le Grand Lyon		Le Grand Lyon	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis le 19 mai 2005, le Grand Lyon met à la disposition des habitants un parc de vélos en libre-service baptisés « Vélo'v ». Ce système compte aujourd'hui 3 000 Vélos répartis sur 250 stations dans la ville de Lyon et celle de Villeurbanne. • La communauté urbaine communique principalement sur la gratuité d'utilisation de ces vélos durant une durée de 30 minutes à 1 heure (selon les modalités d'abonnement). Le site Internet du Grand Lyon le met du reste en avant : « chacun peut prendre un vélo pour aller d'un point à un autre, voire le conserver un peu plus longtemps pour une somme modique »²⁷.
Piétons	Le Pédibus	<ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Lyon - Des parents d'élèves 		Le Grand Lyon	<p>Le « Pédibus » est un service de ramassage scolaire, assuré par les parents d'élèves et effectué à pied. Plus de 50 écoles ont des lignes quotidiennes de Pédibus.</p> <p>Le Grand Lyon met en avant, dans ses supports de communication, les qualités de ce mode doux de déplacement : « Pas de moteur, mais des parents accompagnateurs à tour de rôle, une ligne, des arrêts, un horaire... Tout pour se rendre à l'école et en revenir sous surveillance, sans danger et sans polluer. »²⁸</p>

Eau

	Domaines d'actions	Acteurs impliqués dans le développement durable	Instruments	Échelles d'action	Cohérence entre discours et actions concrètes
Prise en compte de la pollution de l'eau dans les projets urbains	Le site de La Porte des Alpes	Le Grand Lyon	ZAC	Le Grand Lyon	<ul style="list-style-type: none"> • Trois communes sont concernées par le développement de ce site: <ul style="list-style-type: none"> - Saint-Priest, dont le centre desservi par le tramway fait l'objet depuis quelques années de la mise en œuvre d'un projet urbain important. - Bron, également desservie par le tramway, dispose face à l'aéroport d'affaires d'une dynamique de développement économique : la ZAC du Chêne. - Chassieu qui comporte des sites d'activités importants, avec la zone d'activités de Mi-Plaine et le site d'Eurexpo. • Lors des travaux d'aménagement de cet espace, la nature argileuse des sols, l'absence d'exutoire naturel pour les eaux pluviales et la distance au réseau traditionnel ont rendu nécessaire la recherche d'une solution innovante pour le système d'assainissement. Le principe retenu a été de renvoyer les eaux pluviales au milieu naturel. A cette fin, des noues ont été créées le long de la voirie. Les eaux ainsi collectées s'écoulent vers des bassins de rétention à ciel ouvert formant des lacs... aujourd'hui aménagés en promenade publique, entre phragmites (absorbant les éléments chimiques eutrophisants) et arbres plantés (protégeant ces roseaux du vent).

	Le projet Anneau Bleu	Le Grand Lyon	Agenda 21 local	Le Grand Lyon	Le projet Anneau Bleu vise à requalifier un site naturel jusqu'ici préservé (malgré sa proximité avec Lyon) : les canaux de Jonage et Miribel et leurs abords. Il a pour objectif « la préservation de la ressource en eau potable de l'agglomération (site de captage de Crépieux-Charmy) ainsi que le renforcement d'un espace de nature au cœur de la métropole. » ²⁹
	Le secteur du Val de Saône		L'Agenda 21 du Val de Saône	Le Val de Saône	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agenda 21 du Val de Saône privilégie le fleuve et son approche environnementale comme thème d'expérimentation et s'intéresse spécifiquement à la qualité de l'eau, à l'aménagement des berges et à la maîtrise des risques relatifs à la pollution de l'eau. • Ce secteur représente près de 4% de la population du Grand Lyon et 15% de sa superficie : 16 communes participent à la dynamique de ce territoire. • Ce territoire est à la fois : <ul style="list-style-type: none"> - Une zone industrielle et un lieu de vie soumis à des périmètres de risques technologiques, - Un lieu de passage important de toute l'agglomération, et de ce fait également une vitrine de la ville de Lyon, - Un site naturel et écologique autour du fleuve et des coteaux. • L'Agenda 21 propose d'intégrer et de mettre en lien l'ensemble de ces composantes au sein d'un même projet de territoire, afin de redynamiser ce site industriel en perte d'activité économique. L'objectif proposé est l'amélioration de l'environnement, la prise en compte des risques et des nuisances, l'évolution des productions et la diversification des activités au sein du secteur.

	La ZAC Berthelot	<ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Lyon - Un aménageur privé pour la ZAC : Nexity Apollonia qui est également le constructeur 	<ul style="list-style-type: none"> - HQE - ZAC 	Le Grand Lyon	L'aménageur s'inscrit dans une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) pour le traitement alternatif des eaux pluviales ³⁰ .
	Les « Jardins de la Buire	<ul style="list-style-type: none"> - La SAS Buire Aménagement (la société a été constituée par les deux propriétaires. GECINA est une société immobilière qui détient 60% des terrains. La Lyonnaise de Banque (groupe CIC), est propriétaire des 40% restants qu'elle a obtenus en règlement d'une créance de la société de construction Pitance). - La ville de Lyon. - Le Grand Lyon qui exerce la compétence d'aménagement. - les promoteurs-constructeurs. 	ZAC		<p>Les « Jardins de la Buire » représentent une opération importante pour la Communauté Urbaine de Lyon. Cette zone est située à proximité du quartier de la Part-Dieu, soit dans le centre de la ville de Lyon.</p> <p>Les terrains des « jardins de la Buire » ont nécessité une dépollution des sols et la réalisation d'un bassin de stockage des eaux d'infiltration, avant d'être constructibles, ce qui a généré des surcoûts pour l'aménageur. Le Grand Lyon a dû négocier avec l'aménageur afin que celui-ci prenne en charge ces frais : la communauté urbaine a accepté de « classer la principale voie de desserte de l'opération comme une voirie primaire, et d'en prendre à sa charge une partie, ce qui a annulé ce renchérissement »³¹. La dépollution des sols a donc été à la charge de l'aménageur, sauf sur les terrains appartenant à la ville de Lyon.</p>
L'eau potable	La distribution de l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> - La Compagnie Générale des Eaux - La Société de Distributions d'Eau Intercommunales - Des syndicats 		Le Grand Lyon	<ul style="list-style-type: none"> • La communauté urbaine de Lyon a délégué la gestion de l'ensemble des installations de production et de distribution de l'eau potable sur son territoire à deux sociétés : <ul style="list-style-type: none"> - La Compagnie Générale des Eaux (CGE – Véolia Environnement), pour 3000 km de réseau, - La Société de Distributions d'Eau Intercommunales (SDEI),

		<p>extérieurs</p> <p>L'exploitation des réseaux d'eau potable est à la charge de plusieurs syndicats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud Ouest Lyonnais - Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de Millery-Mornant - Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de Communay et de sa Région -Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Val d'Azergues 			<p>pour 500 km de réseau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quatre communes du Grand Lyon, Marcy-l'Etoile, Charly, Solaize et La Tour-de-Salvagny, restent néanmoins desservies par des syndicats extérieurs.
L'assainissement	Assainissement des eaux usées et acheminement vers des stations d'épuration	Le Grand Lyon	Des stations d'épuration	Le Grand Lyon	<ul style="list-style-type: none"> • La communauté urbaine du Grand Lyon assure directement le service public de l'assainissement des eaux usées. Celles-ci doivent être dépolluées avant leur rejet dans les fleuves et les rivières. Les eaux de pluie doivent être évacuées sans créer d'inondation et être traitées si nécessaire avant de rejoindre leur milieu naturel. Avec la volonté de restituer « un Rhône propre jusqu'à la Méditerranée », La communauté urbaine de Lyon collecte et traite les eaux usées produites par l'agglomération. • Les eaux usées des particuliers et celles provenant de certaines industries sont acheminées vers les huit stations d'épuration du Grand Lyon. Celles-ci sont situées à Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-sur-Saône, Jonage, Limonest, Meyzieu,

					<p>Pierre-Bénite, Saint-Fons et Saint-Germain-au-Mont-d'Or et elles permettent de nettoyer l'eau avant que celle-ci ne regagne le fleuve. La Communauté urbaine a aujourd'hui reconstruit et modernisé trois de ces installations - celles de Fontaines, Meyzieu et Saint-Fons - et poursuit son programme d'adaptation aux exigences nouvelles de la loi sur l'eau de janvier 1992 (respectivement pour les stations de Fleurieu, Jonage et Pierre-Bénite).</p>
--	--	--	--	--	--

Espaces verts

	Domaines d'actions	Acteurs impliqués dans le développement durable	Instruments	Échelles d'action	Cohérence entre discours et actions concrètes
La qualité environnementale	L'îlot Berthelot	<ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Lyon qui communique beaucoup sur ce projet - Un aménageur privé pour la ZAC : Nexity Apollonia qui est également le constructeur 	HQE	Le Grand Lyon	<p>Les orientations du projet sont définies autour d'un axe principal : « un urbanisme de qualité environnementale avec la réalisation d'un parc habité sous le concept d'une cité jardin [et] aménager un secteur agréable à vivre, de qualité avec de vastes espaces verts. »³²</p> <p>Cette Zac est actuellement en construction.</p>

	Le Carré de soie	<ul style="list-style-type: none"> • La réalisation de cet ensemble (pôle de loisirs et réhabilitation de l'hippodrome) est confié à un opérateur privé (Altarea) par la communauté urbaine de Lyon³³. • Le projet est politiquement porté par : <ul style="list-style-type: none"> - le Grand Lyon - les communes de Vaulx-en-Velin - Villeurbanne. • La maîtrise d'ouvrage du projet Carré de Soie – hors transports – est assurée par le Grand Lyon, les communes de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne. • Le SYTRAL a la maîtrise de l'ouvrage pour le pôle multimodal et les transports tramway – métro – bus 		Le Grand Lyon	<p>Ce projet est mené d'une façon particulière puisque le Grand Lyon a fait le choix de ne pas créer de ZAC pour l'encadrer.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il a été décidé de mettre en valeur le « patrimoine naturel », soit le patrimonial et les équipements sportifs existants déjà sur le site. - Nous retrouvons dans cette réalisation du Carré de soie le projet nommé l'« Anneau bleu » permettant de relier le canal, le Parc de la Rize, les berges du côté du Carré de soie, l'hippodrome, et les anciennes usines Tase par une coulée verte qui serait une succession d'espaces extérieurs à dominante végétale (projet avec 5000 ha de nature).
	La ZAC de Lyon Confluence	<ul style="list-style-type: none"> - La SEM Lyon Confluence : aménageur conventionné par le Grand Lyon. - La ville de Lyon - Le Grand Lyon 	ZAC	Le Grand Lyon	<p>Les différents acteurs portant ce projet de ZAC ont mis en avant l'importance de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en valeur les fleuves, leurs berges et les qualités paysagères du site - Articuler des espaces verts et de promenade, avec la création d'un parc urbain de 14 hectares³⁴.

	La Duchère	<p>Le Grand Projet de Ville est un engagement entre les partenaires du Contrat de Ville (2001-2006) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ville de Lyon, - Communauté Urbaine de Lyon, - L'État, - L'Europe, - Le Conseil Régional Rhône-Alpes, - Le Conseil Général du Rhône, - La Caisse d'Allocations Familiales de Lyon, - Les Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD), - La Caisse des dépôts et consignations - L'EPARECA (Établissement Public national d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux) - Des Bailleurs sociaux : • OPAC du Rhône • OPAC du Grand Lyon • SACVL • AXIADE. 	Le GPV Lyon la Duchère		<p>Le Grand Projet de Ville de la Duchère émane de la volonté de développer un cadre de vie « agréable et de qualité », par la création d'espaces verts, plantations d'arbres, création d'espaces de loisirs, restructuration du centre commercial...</p>
--	------------	--	------------------------	--	---

<p>La création d'un « V Vert »</p>	<p>Les « Projets Nature »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communauté Urbaine de Lyon (Département Développement, Relations Extérieures) - Des urbanistes et des paysagistes - SERJ (société d'équipement du Rhône et de Lyon) 	<p>La Charte de l'Écologie urbaine</p>	<p>Le Grand Lyon</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Communauté urbaine de Lyon a voté en 1992 l'instauration d'un « Projet Nature », dans le cadre de la Charte de l'Écologie urbaine. Le Projet Nature se veut être un outil de gestion durable et de mise en valeur des espaces de la trame verte, un instrument financier et un espace de concertation.³⁵ • La phase de lancement du projet a comporté 2 étapes : <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'un réseau de concertation - L'élaboration des études. Les périmètres opérationnels des Projets Nature sont calqués sur les contours de la trame verte d'agglomération ou des Espaces Naturels Sensibles du Département du Rhône. • En 10 ans, 11 Projets Nature ont été créés dans les grands types de milieux naturels du Grand Lyon : <ul style="list-style-type: none"> - Dans les Monts d'Or (vallons de Serres & Planches, vallon des échets, les Monts d'Or). - Dans les coteaux de l'Ouest lyonnais (vallon de l'Yzeron, vallon du Ribes et affluents, Hautes-Barolles). - Le long des axes fluviaux (Miribel-Jonage, Rhône-aval, val de Saône). - Dans les grandes plaines de l'Est Lyonnais (Grandes Terres et la partie Nord du « V-vert »).
---	-------------------------------	---	--	----------------------	---

	<p>Le « V » Vert</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La mairie de Chassieu - La mairie de Décines - Le Grand Lyon - Le Conseil Général du Rhône 	<p>Un Plan de Gestion</p>	<p>Le Grand Lyon</p>	<p>- Avec le « V », l'idée est de former une trame verte dessinant un parc urbain censé souligner les 2 axes qui traversent la ville. La communauté urbaine affiche ce projet comme une traduction de sa volonté de créer ce qu'elle nomme une « composition végétale qui contribue à transformer [ces espaces] en lieux de détente, de promenade et de convivialité. »</p> <p>- Le « V » vert est situé à l'ouest entre Décines et Chassieu et à l'est entre Meyzieu et Genas. Ce site est inscrit à l'inventaire des « espaces naturels sensibles » du Département, et figure également dans celui des « sites d'intérêt écologique » du Grand Lyon. Depuis plusieurs années, les communes de Chassieu et Décines ont initié un « Projet Nature » avec le soutien du Grand Lyon et du Conseil général.</p> <p>- Le « V » vert a été l'occasion réaliser un « diagnostic écologique »³⁶ permettant de soumettre au Grand Lyon des recommandations pour un plan de gestion.</p>
--	--------------------------	---	-------------------------------	--------------------------	--

	<p>La Porte des Alpes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Lyon est le maître d'ouvrage. - L'Agence d'urbanisme Aderly (Agence pour le Développement Économique de la Région Lyonnaise). Cette agence accompagne les projets d'implantation et de développement d'entreprises à Lyon et dans sa région. - Une mission territoriale, rattachée au Département de Développement urbain, sous la responsabilité du secrétaire général du Grand Lyon. Elle est constituée de personnels du Grand Lyon (DDU), de l'Agence d'Urbanisme, et de la SERL (la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon), qui est une société d'économie mixte. - Cette Mission s'est vu adjoindre un Comité de pilotage composé de 12 élus communautaires, longtemps présidé par Henri Chabert, vice-président à l'aménagement et au développement urbain durant la présidence de Raymond Barre. - Le Grand Lyon prend en charge la gestion des espaces verts (qui constituent une masse importante de l'aménagement du site). 	<p>ZAC</p>	<p>Le Grand Lyon</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La communauté urbaine du Grand Lyon a fait le choix d'inscrire le projet de la Porte des Alpes et de son parc technologique dans le projet de création du « V » vert de l'agglomération lyonnaise (trame paysagère de la plaine de l'Est visant à modifier l'image de ce territoire). • Les prescriptions en matière de végétalisation de ce site semblent être très précises. En effet, pour chaque type de limites (limites avec les voies de desserte, près des berges des bassins ou encore entre les différents lots), il est spécifié : <ul style="list-style-type: none"> - L'emprise des plantations, - Les essences préconisées ou obligatoires - Les densités attendues. <p>Il est également prévu de préserver de grandes parties enherbées en attente de projets d'urbanisation, ainsi que la plantation de la forêt de Feully.</p> • Le Grand Lyon développe des stratégies de communication relatives à ce projet en cours, tels que les slogans accompagnés de photos, présentant le parc technologique : <ul style="list-style-type: none"> - "Se déplacer en toute facilité" - "Un habitat innovant" - " Une économie en pleine effervescence" - "Un grand air de nature". <p>Selon la communauté urbaine, la mise en oeuvre du parc technologique a révélé « des principes originaux d'aménagement, l'idée dominante étant de développer une "urbanisation aux principes inversés" où la trame de verdure détermine les implantations urbaines... »</p> • Entre la volonté d'aménagement de ce site et la réalité observable, un écart semble présent : <ul style="list-style-type: none"> - Le réseau de circulation apparaît mal adapté : la lisibilité des itinéraires piétons est insuffisante, et les infrastructures de déplacement routier sont saturées, - Certaines dessertes de transports en commun connaissent une fréquentation très faible dans
--	---------------------------	--	------------	----------------------	--

<p>Création de parcs urbains</p>	<p>Les Jardins de La Buire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La SAS Buire Aménagement. - La ville de Lyon - La Communauté Urbaine de Lyon, qui exerce la compétence d'aménagement - Les promoteurs-constructeurs <p>(Le partenariat entre l'aménageur et les collectivités – Ville de Lyon et Grand Lyon – s'est fait sous la forme d'une convention privée qui a laissé la maîtrise d'ouvrage et le risque financier à l'aménageur).</p>	<p>ZAC</p>	<p>Le Grand Lyon</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour mettre en place cette opération, les promoteurs ont sollicité une modification du zonage du POS. Les contreparties demandées par les pouvoirs publics du Grand Lyon pour cette transformation concernent divers éléments, notamment la création d'un parc public (sur 5000 m2) et de différents équipements publics. Les terrains appartenant aux deux propriétaires privés, ceux-ci ont souhaité être les aménageurs du secteur et ont pour cela créé la SAS Buire Aménagement. Le Grand Lyon a proposé que l'opération soit gérée dans le cadre d'une ZAC (créée le 20 octobre 2003). La réalisation de cette ZAC a été confiée à la SAS par une convention privée d'aménagement³⁹. <p>La volonté affichée du Grand Lyon sur ce secteur est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De renforcer les équipements publics, - De créer un espace vert en interface avec le quartier Bir Hakeim, - D'améliorer le maillage viaire du quartier.
---	--------------------------------	---	------------	----------------------	---

Pollution des sols

	Domaines d'actions	Acteurs impliqués dans le développement durable	Instruments	Échelles d'action	Cohérence entre discours et actions concrètes
La dépollution des sols	Le Carré de soie	- Le Grand Lyon - Les communes de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne.		Le Grand Lyon	La pollution des sols est une contrainte technique importante sur le site du Carré de soie. La découverte d'une grande quantité de mâchefers et de plomb dans le sol sur 50 cm a rendu obligatoire des travaux de dépollution, pris en charge par une société de nettoyage des sols. ⁴⁰
Traitement des déchets	Le tri sélectif	Le Grand Lyon		Le Grand Lyon	La communauté urbaine est en train de développer le tri sélectif sur son territoire, mais rien n'est encore généralisé. - Dans 36 communes, la collecte sélective est organisée en porte-à-porte. - Dans certains quartiers, de nouveaux contenants pour le tri sont actuellement testés. - Dans les autres communes, des points de recyclage ont été installés (un point pour 500 habitants). ⁴¹

	Des centres de tris	Le Grand Lyon		Le centre de tri	La communauté urbaine de Lyon dispose sur son territoire de quatre centres de tri. Gérés par des entreprises indépendantes, ils sont situés sur les communes de Rillieux-la-Pape, Décines, Saint-Fons et Irigny. ⁴²
--	---------------------	---------------	--	------------------	--

Pollution de l'air

Domaines d'actions	Acteurs impliqués dans le développement durable	Instruments	Échelles d'action	Cohérence entre discours et actions concrètes
Les nouvelles règles en cas d'alerte	- Le Grand Lyon - La Région	La loi sur l'air	Le Grand Lyon	Dans le cadre de la loi sur l'air (Loi n°96-1236 du 30 décembre 1996), le préfet du Rhône peut prendre des mesures de restriction de la circulation des véhicules au sein des villes de Lyon et de Villeurbanne, ainsi qu'imposer la gratuité des transports en commun (sur une durée donnée). Ces mesures de prévention peuvent être prises en cas d'alerte de pollution de niveau 3 au dioxyde d'azote (gaz produit essentiellement par les échappements automobiles).
Le programme Eurobionet	Le Grand Lyon	Le programme Eurobionet	Le Grand Lyon	<ul style="list-style-type: none"> • Le Grand Lyon fait partie des collectivités territoriales sélectionnées par la Commission Européenne pour le programme Eurobionet: ce programme vise à évaluer la qualité de l'air et les niveaux de pollution par le biais des « bio-indicateurs ». La bio-indication est basée sur les réactions d'organismes vivants exposés à des atmosphères polluées. C'est une technique simple, peu onéreuse, souple d'observation et d'analyse. • Les bio-marqueurs végétaux se répartissent en trois grands groupes : <ul style="list-style-type: none"> - Bio-indicateur : l'effet de la pollution est visible - Bio-accumulateur : l'effet de la pollution n'est pas visible, la plante accumule le polluant. - Bio-moniteur : la pollution fait disparaître la plante. • Les bio-indicateurs retenus pour l'agglomération lyonnaise dans le cadre du projet ciblent spécifiquement certains polluants : <ul style="list-style-type: none"> - Tabac : Ozone - Peuplier : Ozone

			<ul style="list-style-type: none"> - Ray-grass : Métaux lourds - Chou frisé : Hydrocarbures - Misère (Tradescantia) : Substances mutagènes <p>Ces plantes réagissent de manière différente aux polluants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les clones de tabac et de peuplier : nécroses (tâches) sur les feuilles - Pour le ray-grass et chou frisé : accumulation des polluants dans la plante⁴³. <ul style="list-style-type: none"> • Pour toutes les villes du programme, huit à dix sites ont été choisis. Au niveau de l'agglomération lyonnaise, le choix des installations des bio-capteurs s'est fait sur la base du type de pollution existant : <ul style="list-style-type: none"> - sites de fond (Gerland, quartier Saint-Just, Villeurbanne, quartier Croix-Luizet), - sites de proximité automobile (Berthelot, Etats-Unis) - sites de proximité industrielle (Feyzin, Solaize). - Un site a également été retenu hors agglomération : l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry. • Les plantes sont installées à proximité de capteurs du réseau COPARLY (Comité de Coordination pour la Contrôle de la Pollution Atmosphérique dans la Région Lyonnaise), de manière à vérifier la fiabilité des résultats. Les plantes sont installées sur des châssis, durant une période variable en fonction des espèces. L'analyse des effets de la pollution sur les plantes est effectuée localement (analyse visuelle des nécroses foliaires) ou par des analyses en laboratoire à l'université d'Hohenheim (analyse chimique des accumulations de métaux lourds ou d'hydrocarbure, observation au microscope des noyaux des cellules de tradescantia).
--	--	--	---

Participation citoyenne

Domaines d'actions	Acteurs impliqués dans le développement durable	Instruments	Échelles d'action	Cohérence entre discours et actions concrètes
<p>Une politique de concertation</p>	<p>Impulsée par la création d'une vice-présidence chargée de la participation citoyenne et du Conseil de Développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil de développement - La nouvelle Commission consultative urbanisme et déplacements - la Charte de la participation 	<p>Le Grand Lyon</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les efforts de la communauté urbaine dans la recherche de nouveaux modes d'action publique sont « réels. [...] Ils prennent notamment corps dans la réalisation d'une charte de la participation adoptée en mai 2003 ou dans la mise en place de certaines instances démocratiques comme le Conseil de développement ou la nouvelle Commission consultative urbanisme et déplacements »⁴⁴. • Depuis 1989, de nombreux dispositifs de concertation ont été testés dans l'agglomération de Lyon : « Un recensement réalisé au début des années 2000 fait état d'une trentaine de dispositifs »⁴⁵. Une partie d'entre eux sont des dispositifs traditionnels dans les projets d'aménagement (les réunions et les expositions publiques et les sondages), par contre d'autres dispositifs sont inédits: <ul style="list-style-type: none"> - La rédaction d'une nouvelle ou d'une bande dessinée par un auteur à qui il est demandé d'exprimer, par ce moyen, ses impressions de l'espace public ; - La désignation, entre les deux tours du jury, d'un concepteur lauréat, par les visiteurs d'une exposition publique présentant les propositions d'aménagement en lice dans le concours ; - L'organisation d'un porte-à-porte des propriétaires ; - La mise en place d'un groupe de travail réunissant à la fois élus et techniciens des collectivités territoriales, riverains et usagers sur le programme de réaménagement ; - La réalisation d'une observation et d'entretiens auprès de ces usagers en manifestant la volonté de s'inscrire dans les méthodes de l'enquête sociologique, etc. • Parmi l'ensemble de ces dispositifs, seuls trois grands types de dispositifs ont été retenus et systématisés: <ul style="list-style-type: none"> - La communication avec les publics,

				<ul style="list-style-type: none"> - La connaissance des publics - L'implication des publics. <p>• A partir de 2001, cette rationalisation aboutit à l'écriture de la Charte de la participation (établie par le Grand Lyon en 2003) qui permet une formalisation de la concertation. La charte participe à « l'unification des pratiques de concertation au sein du Grand Lyon, pour l'ensemble de ses activités. »⁴⁶. Mais ce n'est pas pour autant que la concertation dans l'agglomération lyonnaise se systématisait avec l'ensemble des habitants puisque la concertation « rassemble le plus souvent des gens avertis, organisés, qui se connaissent déjà et sont reconnus »⁴⁷.</p>
Un engagement de concertation autour du développement durable	Le Grand Lyon	- Plan d'Education à l'Environnement vers un Développement Durable	Le Grand Lyon	<ul style="list-style-type: none"> • La communauté urbaine de Lyon fait la promotion de ce qu'elle nomme « un engagement individuel » et un « engagement collectif » pour le développement durable : - Un engagement individuel : « Dans notre vie "privée", être "éco-citoyen", c'est d'abord avoir un comportement éco-responsable et durable tant en termes de production que de consommation (choix et comportements). Il s'agit ici de réfléchir et de s'engager vers des labels écologiquement et/ou solidairement durable. »⁴⁸ - Un engagement collectif : « Dans notre vie "publique", nous pouvons nous engager dans des instances locales de participation citoyenne où tous, habitants, acteurs, associations, entreprises, partenaires, techniciens et élus sont invités à co-penser et co-construire Ensemble notre cité. C'est par cette vision co-responsable portée très fortement par les élus du Grand Lyon, que s'élabore aujourd'hui notre ville, notre métropole de demain par le biais de ces nouvelles formes de gouvernance (gouverner en alliance). » lit-on encore sur le site Internet de la communauté urbaine.⁴⁹ • Le Grand Lyon s'engage dans un Plan d'Education à l'Environnement vers un Développement Durable, afin de sensibiliser les habitants à ce thème, par le biais notamment de forums, rencontres et débats. Ce document doit servir de référence pour l'ensemble des partenaires afin de permettre l'adoption d'une démarche éducative sur l'ensemble de l'agglomération.
Avis défavorable contre le projet de Carré de soie aboutissant à	- La Ville de Décines - Les habitants		Le Grand Lyon	<ul style="list-style-type: none"> • La ville de Décines a émis en juillet 2005 un avis défavorable sur le projet du Carré de soie, en raison de « la mise en danger de la création de son centre-ville »⁵⁰ (Le centre ville de Décines étant proche du Carré de Soie).

<p>une démarche de concertation</p>				<ul style="list-style-type: none"> • Les habitants de ce secteur ont exprimé leur incompréhension par rapport au projet du Carré de soie. Il y aurait, selon eux, un fort décalage entre la stratégie développée dans ce projet et leurs propres besoins, dont les enjeux sont : <ul style="list-style-type: none"> - Une opération douce de renouvellement urbain - Une requalification de l'habitat et des voiries - Un développement maîtrisé de l'habitat et du commerce de proximité - La mise en valeur du patrimoine naturel. • Un compromis a été trouvé reprenant deux conditions posées par les habitants : <ul style="list-style-type: none"> - L'action des opérateurs privés doit être bien encadrée, y compris par les habitants eux-mêmes ; - L'opération à long terme ne doit pas conduire à une urbanisation excessive du territoire et doit être conçue en concertation avec les habitants.⁵¹
-------------------------------------	--	--	--	--

Rapport entre le centre et les périphéries

	Domaines d'actions	Acteurs impliqués dans le développement durable	Instruments	Échelles d'action	Cohérence entre discours et actions concrètes
Les Agendas 21 locaux : communaux et intercommunal	Un agenda pour le Grand Lyon et des Agendas communaux. Des disparités peuvent être relevées entre les villes membres du Grand Lyon ; le site-même de la Communauté urbaine le donne à lire : « Les communes du Grand Lyon se sont diversement impliquées vers un développement durable. Les plus avancées finalisent leur agenda 21 communal ou bien mènent des actions pour un développement durable de leur territoire » ⁵² .	- La ville de Feyzin	Agenda 21	- La commune de Feyzin	La commune de Feyzin (située à 10km au sud de Lyon) : <ul style="list-style-type: none"> - En avril 2002, la commune a lancé la réalisation d'un Agenda 21, - En 2003, première phase de réalisation d'un état des lieux, - De novembre 2003 à février 2004, des enquêtes ont été menées auprès d'une centaine d'entreprises. Au total, 295 foyers et 30 entreprises se sont exprimés sur leurs attentes par rapport à l'Agenda 21 local. - En 2004, la troisième étape, qui correspond à la phase de concertation, s'est engagée autour de "rendez-vous citoyens", - Jusque fin 2004 se sont tenus des ateliers sur différents axes (économie, déplacements, démocratie participative, paysages, aménagement urbain, risques et nuisances, social). Ils ont chacun regroupé une quinzaine de personnes (élus, techniciens et habitants). - En mars 2007, signature de l'Agenda 21.

		<ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Lyon - Lyon 	Agenda 21	La ville de Lyon	<p>Chaque arrondissement de la ville de Lyon poursuit une approche spécifique du développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mairie du 9^{ème} met l'accent sur l'éducation à l'environnement, à travers notamment la « fête Enfance et Nature » et la visite du centre de tri des déchets, et accompagne le GPV de la Duchère. - La mairie du 1^{er} se distingue par le « verdissement de ses services »⁵³ : utilisation de papier recyclé, de produits issus du commerce équitable, d'ampoules à basse consommation... D'autre part, d'importantes opérations de réaménagement et de végétalisation de rues ou de quartier sont menées en lien avec les habitants.
--	--	---	-----------	------------------	--

<p>Les grands projets affichés comme lieux de centralité</p>	<p>Le Carré de Soie</p>	<p>Le Grand Lyon</p>		<p>Le Grand Lyon</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'objectif avancé par le Grand Lyon, les villes de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne est de créer « un nouveau quartier, vivant, harmonieux et chaleureux combinant l'ensemble des fonctions urbaines d'activités, de logements, de commerces, d'équipements, etc. »⁵⁴ • la réhabilitation du Chemin de Fer de l'Est Lyonnais a permis la prise en compte par la communauté urbaine de ce territoire jusqu'alors constitué de friches industrielles • L'un des enjeux importants de ce projet est la desserte de ce site. Le Carré de soie dispose déjà du périphérique ainsi que d'une offre relativement efficace de bus et métro, mais le choix du Grand Lyon est de multiplier les accès à ce quartier : <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation d'un Boulevard Urbain Est (BUE), en tant que levier d'accessibilité, est prise en charge par des investissements publics, - La requalification urbaine de plusieurs voies est prévue, - Le projet de réalisation des deux lignes de tramway Léa et Lesly ; - Le prolongement du métro (ligne A) jusqu'à la station de La Soie ; - La réalisation d'un parc relais et d'un pôle d'échanges avec les bus ; - La mise en place d'une navette reliant La Soie à Eurexpo (lieu principal pour les salons et expositions). • En 2002, le concept de pôle de loisirs « Carré de Soie » est affiché comme un « Grand projet d'agglomération », intégrant les quartiers d'habitation voisins et visant à « redynamiser la " reconquête " de la première couronne de l'est lyonnais. »⁵⁵
---	-------------------------	----------------------	--	--

	La Cité Internationale		ZAC	Le Grand Lyon	La Cité Internationale se situe sur le territoire de la ville de Lyon. Ce projet est antérieur à la construction du PDU lyonnais. Il s'inscrit dans un programme de requalification des berges et permet l'aménagement d'un nouveau lien avec les villes de Villeurbanne et de Caluire. Cette opération de renouvellement urbain permet de donner à la ville de Lyon une image positive de par la proximité du site avec le parc de la tête d'or et le Rhône : la Cité Internationale donne ainsi à voir une « entrée de ville de qualité » ⁵⁶ .
Attractivité des centres-villes	Le centre ville de Vaulx-en-Velin	- La ville de Vaulx-en-Velin		Le Grand Lyon	<ul style="list-style-type: none"> • Le centre ville de Vaulx-en-Velin se présente comme un centre administratif et commercial, coupé des autres quartiers de la ville et relativement clos sur lui-même : il n'apparaît dès lors ni attractif ni fédérateur, ce qui accroît le phénomène de « paupérisation de ce quartier »⁵⁷. • Ce centre-ville possède un maillage des voiries limité et il n'est desservi par les transports en commun que par ses extrémités Est et Ouest. • Les principaux enjeux relatifs au projet de désenclavement sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un parc urbain - L'instauration d'un carrefour permettant une liaison directe entre la partie Nord de la ZUP (zone à urbaniser en priorité) et le centre-ville. - La restructuration de l'ensemble des lignes de transports en commun et l'amélioration des liaisons. - La constitution d'îlots permettant entre autres un espace de stationnement privatif en sous-sol.
La	Dans le cadre de la				La communauté d'agglomération du Grand Lyon

<p>Métropolisation</p>	<p>démarche Lyon 2020, un projet d'ensemble qualifié de « Vision métropolitaine » est mis en débat courant 2007. Ce document trace de grandes orientations pouvant destinées à « alimenter et inspirer l'action collective future»⁵⁸ ;</p>				<p>nourrit à l'heure actuelle un projet de métropolisation porté en particulier par son président, projet métropolitain dont la cohérence est avancé au titre du développement urbain local à long terme ; le site Internet du Grand Lyon le donne à lire :</p> <p>« A 20-30 ans l'avenir de Lyon s'inscrit dans la grande métropole, de Saint-Etienne à Bourgoin-Jallieu, de Vienne à Villefranche-sur-Saône. C'est pourquoi Gérard Collomb, Président du Grand Lyon, a souhaité lancer une démarche stratégique pour doter le Grand Lyon d'une Vision métropolitaine. »⁵⁹</p> <p>Dans cette perspective, ce projet métropolitain Lyon 2020 est décliné autour de neuf thématiques principales déterminées par la communauté urbaine pour correspondre à une certaine réalité historique, identitaire, ou d'innovation. A chaque thème correspond un groupe de travail, mobilisant les communautés professionnelles et piloté par un élu.</p> <p>« Ces groupes vont permettre d'identifier des projets, de proposer des initiatives et d'affirmer des emblèmes métropolitains, images, êtres ou objets qui représentent concrètement ce territoire» précisent les documents de communication de la communauté urbaine.</p>
-------------------------------	---	--	--	--	--

Sources

Rapports POPSU

- Rapport de juin 2005
- Rapport de décembre 2005, RIVES-GIP
- Rapport de décembre 2005, INSA-EDU
- Rapport de décembre 2005, IUL-ENS
- Rapport de juin 2006, RIVES-GIP
- Rapport de juin 2006, INSA-EDU
- Rapport de juin 2006, IUL-ENS
- Rapport POPSU de Juin 2006, fiche technique intitulée « Le Carré de Soie »

- Rapport POPSU de Juin 2006, fiche technique intitulée « Le Centre-ville de Vaulx-en-Velin »
- Rapport POPSU de Juin 2006, fiche technique intitulée « La Cité Internationale »
- Rapport POPSU de Juin 2006, fiche technique intitulée « Le GPV La Duchère »
- Rapport POPSU de Juin 2006, fiche technique intitulée « La Montée de La Grande Côte »
- Rapport POPSU de Juin 2006, fiche technique intitulée « La Porte des Alpes »
- Rapport POPSU de Juin 2006, fiche technique intitulée « La ZAC Berthelot »
- Rapport POPSU de Juin 2006, fiche technique intitulée « La ZAC du Parc du Gerland »
- Rapport de décembre 2006, RIVES-GIP
- Rapport de décembre 2006, INSA-EDU
- Rapport de décembre 2006, IUL-ENS

Documents en ligne

- Site Internet Le Grand Lyon Communauté Urbaine, in <http://www.grandlyon.com/>
- Site Internet de la TCL, in <http://www.tcl.fr/>
- La maison du vélo et des modes doux, in http://pignonsurrue.org/article.php3?id_article=205
- Les projets « nature » du Grand Lyon in www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/Pdf/activites/environnement/projet_nature.pdf
- Le « V » Vert, in <http://www.mairie-chassieu.fr/01chassieu/page4.htm>

Notes

¹ Site Internet Le Grand Lyon Communauté Urbaine, in <http://www.grandlyon.com/>, consulté le 13 avril 2007

² Site Internet Le Grand Lyon Communauté Urbaine

³ Site Internet Le Grand Lyon Communauté Urbaine

⁴ Site Internet Le Grand Lyon Communauté Urbaine

⁵ Site Internet Le Grand Lyon Communauté Urbaine

⁶ Rapport POPSU de Juin 2006, fiche technique intitulée « La Porte des Alpes »

⁷ Rapport POPSU de Juin 2006, fiche technique intitulée « La Porte des Alpes »

⁸ Rapport de décembre 2005, RIVES-GIP

⁹ Rapport de Juin 2006, RIVES-GIP

¹⁰ Site Internet de la TCL, in <http://www.tcl.fr/>, consulté le 13 avril 2007

¹¹ Site Internet de la TCL

-
- ¹² Rapport de Juin 2006 RIVES-GIP
- ¹³ Rapport de Juin 2006 RIVES-GIP
- ¹⁴ Site Internet de la TCL
- ¹⁵ Rapport POPSU de Juin 2006, fiche technique « Le Carré de soie »
- ¹⁶ Rapport de Juin 2006 RIVES-GIP
- ¹⁷ Délibérations du Conseil Communautaire, séance du 19 avril 1999, n°1999 – 3985.
- ¹⁸ Délibérations du Conseil Communautaire, séance du 25 octobre 1999, n°1999 – 4638.
- ¹⁹ Convention publique d'aménagement avril 2003, cité dans : CRACL 2004, Convention Publique d'Aménagement Lyon Confluence, Grand Lyon, 20-10-2005, reprise *in* Rapport POPSU de Juin 2006 IUL-ENS
- ²⁰ Rapport POPSU de Juin 2006, fiche technique « L'îlot Berthelot »
- ²¹ Rapport POPSU de Juin 2006, fiche technique « L'îlot Berthelot »
- ²² Rapport de Juin 2006 RIVES-GIP
- ²³ Site Internet de la TCL
- ²⁴ Site Internet de la TCL
- ²⁵ La maison du vélo et des modes doux, *in* http://pignonsurrue.org/article.php3?id_article=205/, consulté le 13 avril 2007
- ²⁶ Site Internet Le Grand Lyon Communauté Urbaine
- ²⁷ Site Internet Le Grand Lyon Communauté Urbaine
- ²⁸ Site Internet Le Grand Lyon Communauté Urbaine
- ²⁹ Site Internet Le Grand Lyon Communauté Urbaine
- ³⁰ Rapport POPSU de Juin 2006, fiche technique « L'îlot Berthelot »
- ³¹ Rapport de Juin 2006 IUL-ENS
- ³² Rapport POPSU de Juin 2006, fiche technique « L'îlot Berthelot »
- ³³ Rapport de Juin 2006 RIVES-GIP
- ³⁴ Rapport de Juin 2006 IUL-ENS
- ³⁵ Les projets « nature » du Grand Lyon *in* www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/Pdf/activites/environnement/projet_nature.pdf/, consulté le 13 avril 2007
- ³⁶ Le « V » Vert, *in* <http://www.mairie-chassieu.fr/01chassieu/page4.htm/>, consulté le 13 avril 2007
- ³⁷ Rapport POPSU de Juin 2006, fiche technique « La Portes des Alpes »
- ³⁸ Rapport POPSU de Juin 2006, fiche technique « La Portes des Alpes »
- ³⁹ Rapport de Juin 2006 IUL-ENS
- ⁴⁰ Rapport POPSU de Juin 2006, fiche technique « Le Carré de soie »
- ⁴¹ Site Internet Le Grand Lyon Communauté Urbaine
- ⁴² Site Internet Le Grand Lyon Communauté Urbaine
- ⁴³ Site Internet Le Grand Lyon Communauté Urbaine
- ⁴⁴ Rapport de Juin 2006 RIVES-GIP
- ⁴⁵ Rapport de Juin 2006 INSA-EDU
- ⁴⁶ Rapport de décembre 2005, INSA-EDU
- ⁴⁷ Rapport de Juin 2006 INSA-EDU
- ⁴⁸ Site Internet Le Grand Lyon Communauté Urbaine

-
- ⁴⁹ Site Internet Le Grand Lyon Communauté Urbaine
⁵⁰ Rapport POPSU de Juin 2006, fiche technique « Le Carré de soie »
⁵¹ Rapport POPSU de Juin 2006, fiche technique « Le Carré de soie »
⁵² Site Internet Le Grand Lyon Communauté Urbaine
⁵³ Site Internet Le Grand Lyon Communauté Urbaine
⁵⁴ Rapport POPSU de Juin 2006, fiche technique « Le Carré de soie »
⁵⁵ Rapport de décembre 2005, RIVES-GIP
⁵⁶ Rapport de décembre 2005, RIVES-GIP
⁵⁷ Rapport POPSU de Juin 2006, fiche technique « Le Centre-ville de Vaulx-en-Velin »
⁵⁸ Site Internet Le Grand Lyon Communauté Urbaine
⁵⁹ Site Internet Le Grand Lyon Communauté Urbaine